

## CAP des ITPE :

**Elections professionnelles  
du 6 décembre 2018**

# des ingénier.es pour quoi faire ?

Qu'on ne s'y trompe pas, la question de l'existence de corps d'ingénieurs de l'État – et ce qui en découle : leur recrutement, leur formation, leur garantie d'intégration dans les équipes de travail – n'est pas une relique d'un monde ancien. C'est au contraire une question éminemment politique pour l'avenir.

L'actualité ne cesse de montrer l'importance pour l'État de conserver une expertise technique forte, adaptée à la réalité des territoires. Mais les ingénier.es de l'État sont de plus en plus désarmé.es, chargé.es de mettre en œuvre des politiques sous contrainte de restructuration permanente, alors que les collectifs de travail implorent les uns après les autres.

Notre vision de l'État n'est pas la vision libérale actuelle, en incapacité de peser face aux acteurs économiques, aux lobbies.

Nous défendons un État robuste, capable de construire et d'adapter en permanence ses politiques de solidarité, d'affronter les défis écologiques les plus complexes, de permettre l'adaptation aux territoires, avec des ministères qui ne se contentent pas d'un positionnement de « stratège » qui fait faire mais ne sait plus faire.

Oui, nous avons une vision politique du rôle technique de l'État et nous pensons que cette vision doit être portée au sein de nos ministères et guider la gestion du corps des ingénieurs.

## Des politiques contre les services publics

Si la Fonction publique a toujours su s'adapter aux évolutions de la société, elle doit affronter des politiques de dénigrement et de casse du service public. Action publique 2022 est une démarche particulièrement agressive, où l'idéologie libérale ignore toute analyse pragmatique des faits démontrant l'utilité et l'efficacité collectives de la Fonction publique.

Notre ministère et ses établissements publics sont d'autant plus touchés que les ministères techniques sont appelés à fortement contribuer aux diminutions de moyens et d'effectifs. Au-delà, il s'agit aussi de dévoiement ou de suppressions de missions, de perte de compétences, de remise en question des métiers et des rapports avec nos partenaires et les citoyens.

Pourtant les défis collectifs sont nombreux et préoccupants : réduction des inégalités, qualité de l'environnement et santé publique, gestion des ressources naturelles, réorientation de l'économie et de la consommation, transformation numérique, relocalisation des activités et des productions, intermodalité, gestion soutenable des territoires...

Les corps techniques, structurants par l'étendue et la transversalité thématiques ou organisationnelles de leur champ d'intervention, ont un rôle important, particulièrement, comme les ITPE, lorsqu'il s'agit de la gestion du territoire dans toutes ses composantes.

## Une situation du corps dégradée

Le projet de fusion des corps d'ingénieurs, en 2011, a été abandonné après une forte mobilisation, notamment des ITPE. Les assises des ingénieurs, qui avaient suivi en 2013 avaient eu le mérite d'animer un vif débat sur les besoins d'évolution de notre corps, sur le profil d'ingénieur recherché, sur le travail effectif des ingénier.es et ses relations avec les corps « voisins » et leurs missions.

Des groupes de travail ont produit des réflexions utiles, pourtant restées sans suite.

La réforme statutaire des corps d'ingénieurs de 2016 ne répond pas plus aux attentes exprimées.

L'ingénieur généraliste, ou plutôt intégrateur de technicités diverses et organisateur de projet, a toute sa place et doit pouvoir bénéficier pleinement de savoirs actualisés, pour être efficace dans des systèmes évolutifs. Mais les critères classiques de ce parcours généraliste sont aujourd'hui dépassés.

D'un autre côté, les parcours construits sur une forte technicité dans un domaine ne sont pas non plus reconnus dans les dispositifs de carrière et de mobilité.

L'intégration des Inspecteurs et Inspectrices des Affaires Maritimes illustre ce défi, pour répondre effectivement à une technicité pointue sur une mission très spécifique.

Les autres corps d'ingénieurs du ministère disposent de leur structure, de leur culture, et de leur champ d'action propre. Ce qui appelle des coopérations.

Face à des choix d'implantation, de technologies, de processus, nullement évidents, parfois dangereux, l'ingénieur.e ne peut plus faire valoir son savoir-faire et ses valeurs citoyennes. La liberté d'expression professionnelle, de proposition alternative, voire d'opposition, n'est plus reconnue.

Le statut de la Fonction publique, celui du corps, représentent des garanties qu'il faut renforcer.

## Ce que nous défendons

### Une gestion du corps des ITPE résolument engagée pour l'avenir ! Cela suppose de relever plusieurs défis :

**L'ouverture du corps à d'autres compétences et parcours**, qu'il s'agisse de la formation initiale, de la formation continue, des recrutements sur titre ou de l'ouverture à d'autres corps. Pour aborder des sujets et des enjeux complexes, il est nécessaire qu'un tel corps technique soit capable de lier les problématiques sociétales et la conduite de projets avec des capacités techniques et scientifiques de compréhension et d'encadrement. Ce serait aussi le moyen de donner du sens au corps des ITPE dont l'attractivité est aujourd'hui insuffisante. Les parcours atypiques sont une richesse !

**La féminisation du corps** stagne et reste insuffisante (moins de 38 % de femmes). Les femmes ingénieures sont proportionnellement moins promues que leur collègue homme (plafond de verre). Leur accès à certains métiers et postes stratégiques, conduisant à des postes à responsabilité, est restreint (paroi de verre). Des efforts doivent être faits, dans la formation initiale, dans les conditions de travail, dans les déroulements de carrière. Améliorer la gestion du corps pour promouvoir l'égalité est un objectif fondamental.

**La pluralité des carrières** doit être pleinement reconnue. Un.e ITPE doit avoir le choix d'effectuer un parcours généraliste, de se spécialiser dans un domaine particulier, ou de se consacrer au management. Et évidemment de passer de l'un à l'autre si ses compétences effectives ou leur acquisition le permettent. Tout cela sans discrimination professionnelle, ni de carrière.

**Faciliter les mobilités choisies**, parce que l'efficacité au travail des agent.es est directement liée à la motivation et à l'épanouissement des personnes. La mobilité orientée dans le cadre des parcours professionnels n'est plus en phase avec un ministère de moins en moins territorialisé et un besoin de compétences de plus en plus spécialisées. La gestion du corps doit s'adapter en prenant en compte les souhaits d'évolutions professionnelle et personnelle. Par ailleurs, les mouvements doivent être facilités, notamment avec les opérateurs qui hébergent un tiers des agents du ministère, mais aussi avec d'autres ministères et les collectivités.

**Un système de formation** qui permette d'accéder à des enseignements sur toutes les thématiques nécessaires, en formation initiale ou continue. Pour cela l'ENTPE a vocation à s'insérer dans des réseaux de recherche et de formation, ce qui renforcerait ses capacités et sa légitimité à former des ingénieur.es agent.es du service public. Un recrutement diversifié à bac + 5 est une nécessité pour remplir nos missions et maintenir la reconnaissance de nos compétences.

Et bien sûr, **la pleine reconnaissance de la fonction et du statut des ITPE**, en particulier le positionnement professionnel du corps, la reconnaissance des qualifications, des compétences, la revalorisation des carrières et des rémunérations.

***En présentant une liste commune pour la CAP des ITPE, la CGT et la FSU vous proposent d'oeuvrer, avec tous les ITPE, pour un corps attentif à toutes et tous, généralistes comme spécialistes, un corps pluraliste et ouvert sur l'avenir.***

Contactez les ITPE CGT et FSU : [info.cgt-fsu.elections.itpe@cgt.fr](mailto:info.cgt-fsu.elections.itpe@cgt.fr)  
Nous contacter : [fnee-cgt@i-carre.net](mailto:fnee-cgt@i-carre.net) - [fsu.syndicats@i-carre.net](mailto:fsu.syndicats@i-carre.net)